



**Syndicat National de l'Administration Scolaire,  
Universitaire et des Bibliothèques**  
---  
**Fédération syndicale unitaire**

**Déclaration liminaire au Comité Technique Spécial  
Académique du 19 mars 2018**

Madame la Rectrice,

Nous n'avons pas souhaité siéger au CTSA convoqué par vos services le lundi 12 mars dernier car nous attendions que vous nous receviez en audience syndicale pour aborder avec vous la globalité de votre projet de carte des emplois administratifs et ITRF pour la rentrée prochaine plutôt que de séparer la discussion - dans des instances différentes - entre les emplois des services académiques et ceux des EPLE.

Cette discussion a eu lieu ce vendredi 16 mars et le SNASUB-FSU vous a demandé Madame la rectrice, de bien vouloir surseoir au gel des 5 emplois envisagés en EPLE. Vous deviez nous annoncer votre décision lors du déroulement du présent comité technique.

Le SNASUB-FSU Amiens condamne toutes les suppressions d'emplois, qu'elles soient d'initiative ministérielle - dans les services - ou académique - les gels d'emplois qui touchent les EPLE.

Nous avons exprimé devant vous notre ras-le-bol de voir nos filières être continuellement frappées par des suppressions d'emplois.

Au total, sur 14 rentrées scolaires notre académie aura perdu 162 postes de personnels administratifs.

Pourtant les missions confiées aux équipes administratives dans les services et les établissements se sont alourdies et complexifiées. Le pilotage des actions, des moyens et des recrutements, la décentralisation de certaines missions et personnels, la mise sur pied des services de paye dans les EPLE - et la liste n'est pas exhaustive - auront, dans ce contexte de suppressions de postes quasi ininterrompues, fortement dégradées les conditions de travail des personnels et affaibli le service public.

Dans un contexte particulièrement brutal pour les agents de la fonction publique : gel du point d'indice, prévision de 120 000 suppressions d'emplois, rétablissement de la journée de carence, augmentation de la CSG sans garantie d'amélioration du pouvoir d'achat, la remise en cause du calendrier des mesures PPCR (ce qui constitue une trahison des engagements de l'État et du dialogue social), vous prévoyez, Madame la rectrice, d'aller au-delà de la commande ministérielle de suppression de 8 postes administratifs dans notre académie. Vous prévoyez de supprimer pour la rentrée 2018, 9 postes administratifs dans les services académiques (- 8 sur commande ministérielle et - 1 au titre du transfert de l'indemnisation de l'allocation de recherche d'emploi à Pôle Emploi) et 5 postes dans les établissements scolaires (- 11,5 emplois supprimés en EPLE avec réimplantation et gel de 5 emplois disparaissant donc de la dotation des établissements scolaires).

Bien-sûr, il est toujours moins « visible » aux yeux du public d'affaiblir les fonctions supports, administratives, techniques et de gestion du système éducatif et d'enseignement supérieur. Les conséquences néfastes sont en effet souvent structurelles mais pas toujours immédiatement perceptibles par la majorité des usagers. Ces mesures reprennent des poncifs libéraux qui n'ont jamais produit d'autre conséquence que d'aggraver la situation des personnels et de casser les solidarités dans les équipes et les collectifs de travail. Elles ont une cohérence entre elles et aboutissent à accroître les pressions sur les personnels afin d'augmenter leur « productivité » pour compenser la pénurie des moyens. L'effet est pourtant bien connu et se traduit toujours par le développement de situations de souffrance au travail.

Le gouvernement et la majorité parlementaire ont décidé de financer la réduction de l'impôt sur la fortune par la destruction d'emplois utiles à notre service public d'éducation. Ils devront savoir que les personnels non enseignants s'opposeront à toute dégradation nouvelle de leurs conditions de travail car pour les personnels administratifs de l'académie d'AMIENS, ce qui est prévu, c'est - 8 postes pour la rentrée prochaine !

En 2016, dans le cadre du renforcement des DSDEN de l'Oise et de l'Aisne, 2 ETP de catégorie C ont été redéployés du rectorat vers les services départementaux de l'Aisne et de l'Oise :

DSDEN de l'Aisne pour renforcement du Service Académique des Bourses Nationales

DSDEN de l'Oise pour renforcement de la Plateforme mutualisée de gestion financière des professeurs des écoles de l'académie. Les supports nécessaires ont eu les répercussions suivantes : - 0,5 ETP à la DPE ; - 0,5 ETP à la DESR ; - 1 ETP à la DPS ; - 1 ETP à la DLSA et - 0,5 ETP au Cabinet

Par ailleurs, lors de la modification de l'organisation de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de l'Oise, un poste a été transféré de la Division de la Gestion des Personnels vers le secrétariat général.

- Aujourd'hui, vous prévoyez de supprimer un poste à la DIPRED de la DSDEN de l'Aisne : mesure aberrante compte tenu du malaise très important affectant les personnels de la DSDEN, en rapport avec une dégradation des conditions de travail issue des trop nombreuses suppressions du passé ;
- Aujourd'hui, vous prévoyez de supprimer un poste et demi à la DSDEN de l'Oise (DOS 0,5 - DGP coordination paie 0,5 et DGP gestion du département de l'Aisne 0,5) ;

Compte tenu du nombre de nouveaux personnels titulaires ou contractuels à chaque rentrée, la coordination paie intervient beaucoup en suppléance pour aider ces nouveaux personnels. En cours d'année, elle décharge les cheffes de bureau sur des problèmes très techniques que beaucoup ne maîtrisent pas correctement. C'est elle qui est en charge de rédiger les modes opératoires pour les gestionnaires et mettre à jour les procédures concernant les indemnités....

Par ailleurs, nos collègues subissent lors de chaque rentrée scolaire une pression accrue pour faire en sorte que tous les personnels soient correctement payés.

En 2017, le périmètre de la Division des Examens et Concours de notre académie a été élargi avec la mise en place du SIA. Dans ce cadre, 5 emplois de l'académie de Lille ont été transférés à l'académie d'Amiens (3 emplois de catégorie B et 2 emplois de catégorie C).

- Aujourd'hui, vous prévoyez de supprimer un poste à la DEC 1
- Vous prévoyez aussi de ne pas remplacer un départ en retraite à la DPAE et un départ en retraite au SAIO,
- de supprimer un support à la DLS et un demi-poste à la DESR.

N'oublions pas également qu'un ETP de la DAF a été transféré à la DRFIP pour Service Facturier Unique de l'Etat. Le SNASUB avait voté contre en faisant remarquer qu'à chaque fois que nous récupérons des missions, aucun poste n'est créé alors qu'à chaque fois qu'une mission nous est enlevée, le poste part avec...

Vous revenez aujourd'hui sur un projet de vidéosurveillance des accès à la DSDEN de l'Oise qui aurait vocation de renforcer la sécurisation des accès et la protection des personnels. Le SNASUB-FSU a déjà fait part de son opposition totale à ce projet et demandé que d'autres pistes soient explorées en lien avec Canopé qui partage les locaux (sas sécurisé par exemple).

Les caméras filmeraient sans enregistrement permanent (ponctuel sur choix du personnel d'accueil) et ne serviraient pas à surveiller les agents. Au vu de l'ambiance de travail qui règne encore à ce jour au sein de ce service académique, permettez-nous d'en douter. En effet, suite à plusieurs réunions d'information syndicales à la DSDEN de l'Oise, une délégation du SNASUB-FSU a été reçue en audience syndicale le 21 novembre dernier par Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Oise. Lors de cette rencontre, nous avons abordé la question des conditions de travail à la DSDEN de l'Oise et plus particulièrement l'organisation du temps de travail. Nous avons relayé la demande pressante de la grande majorité de nos collègues d'obtenir l'installation du même outil informatique assurant le suivi du temps de travail - compte tenu du système des horaires variables (l'enregistrement et le décompte exact du temps de travail quotidien par une badgeuse) - qu'au Rectorat et à la DSDEN de la Somme.

Le lundi 12 février 2018, lors d'un rendez-vous téléphonique avec le DASEN, nous avons réitéré notre demande de la tenue d'un groupe de travail interne à la DSDEN de l'Oise sur ce sujet et à ce jour, aucune date ne nous a été proposée.

#### **SNASUB - FSU**

9, rue Dupuis 80000 AMIENS

Téléphone / Fax : 03.22.72.95.02

Courrier électronique : [snasub.amiens@orange.fr](mailto:snasub.amiens@orange.fr)

Site internet : <http://snasub-amiens.fr/>